



Note sur l'évaluation de l'état de  
conservation des espèces marines  
d'intérêt communautaire et de leurs  
habitats, à l'échelle d'un site  
Natura 2000 en mer

---

Version 1

**Référence bibliographique du document :**

Lepareur F. & Aish A., 2012. Note sur l'évaluation de l'état de conservation des espèces marines d'intérêt communautaire et de leurs habitats à l'échelle d'un site Natura 2000 en mer – Version 1. Octobre 2012. Rapport SPN 2012/40, MNHN, Paris, 34 pages.

**Remerciements pour la relecture**

Nous remercions Françoise Claro (MNHN-SPN), Vincent Ridoux (CRMM), Emilien Lasne et Eric Feunteun (MNHN-CRESCO), Hugues Casabonnet et Noémie Michez (MNHN-SPN).

**Crédits photographiques de la page de couverture :**

- Bandeau : *Halichoerus grypus* Phoque gris (code UE 1364), © Philippe Gourdain
- *Phoca vitulina* Phoque veau-marin (code UE 1365), © Jean-Philippe Siblet
- Frayère de *Lampetra fluviatilis* Lamproie fluviatile (code UE 1099), © Emilien Lasne
- *Caretta caretta* Tortue caouanne (code UE 1224), © Jean-Baptiste Senegas
- *Tursiops truncatus* Grand Dauphin (code UE 1349), © GECEM

**Crédits photographiques de la 4e de couverture :**

- *Petromyzon marinus* Lamproie marine (code UE 1095), © Emilien Lasne
- *Alosa alosa* Grande alose (code UE 1102), illustration © V. Nowakowski

# Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1 Contexte et objectifs .....</b>	<b>4</b>
1.1 Le cadre juridique.....	4
1.1.1 Objectifs de la DHFF et de la DO .....	4
1.1.2 Evaluation nationale à l'échelle biogéographique (DHFF).....	4
1.1.3 Evaluation nationale pour une échelle européenne (DO) .....	4
1.1.4 Evaluation à l'échelle du site Natura 2000 (DHFF et DO) .....	5
1.2 Objectifs de cette note.....	5
<b>2 Définitions.....</b>	<b>6</b>
2.1 Espèce d'intérêt communautaire et espèce dite « Natura 2000 » .....	6
2.2 Etat de conservation d'une espèce marine et de son habitat à l'échelle biogéographique et nationale .....	7
2.3 Etat de conservation d'une espèce marine et de son habitat à l'échelle du site Natura 2000.....	8
2.4 Habitat d'une espèce d'intérêt communautaire .....	9
2.5 Les programmes d'acquisition de connaissances, vers une amélioration de notre connaissance globale .....	9
<b>3 Les différentes échelles d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces .....</b>	<b>11</b>
3.1 L'échelle du site Natura 2000 (cf. figure 1) .....	11
3.2 Les autres échelles (cf. figures 2 et 3) .....	11
<b>4 Evaluation de l'état de conservation d'un habitat d'espèce Natura 2000 .....</b>	<b>16</b>
4.1 Besoin pour la gestion .....	16
4.2 Besoins écologiques .....	17
4.2.1 Les poissons amphihalins .....	17
4.2.2 L'Aphanius de Corse ( <i>Aphanius fasciatus</i> (Valenciennes, 1821)) .....	21
4.2.3 La Tortue caouanne ( <i>Caretta caretta</i> (Linnaeus, 1758)).....	22
4.2.4 Le Grand Dauphin ( <i>Tursiops truncatus</i> (Montagu, 1821)) .....	24
4.2.5 Le Marsouin commun ( <i>Phocoena phocoena</i> (Linnaeus, 1758)).....	25
4.2.6 Le Phoque gris ( <i>Halichoerus grypus</i> (Fabricius, 1791)) .....	26
4.2.7 Le Phoque veau-marin ( <i>Phoca vitulina</i> (Linnaeus, 1758)).....	28
4.3 Comment évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces Natura 2000 : quelques éléments de réponse .....	30
<b>Bibliographie .....</b>	<b>32</b>

## Préambule

**P**our le réseau de sites Natura 2000 en mer, le MNHN-SPN assure un appui scientifique notamment en proposant une démarche qualité, des référentiels et des guides méthodologiques.

Suite à la phase de désignation des sites Natura 2000 au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » (DHFF) (Conseil de la CEE, 1992) et de la Directive « Oiseaux » (DO) (Conseil de l'Union européenne et Parlement européen, 2009) sur le domaine marin, une phase d'acquisition de connaissances plus fine est en cours pour la gestion des sites. Les résultats de ces travaux aideront à orienter les actions de gestion pour atteindre les objectifs des directives. Ils doivent permettre de réaliser :

- une base cartographique des habitats naturels marins et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ;
- une évaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins et des espèces marines d'intérêt communautaire et de leurs habitats à l'échelle de chaque site.

Conformément à l'article R. 414-11 du Code de l'environnement (Anonyme, 2008), cet état de conservation doit être renseigné dans les documents d'objectifs (Docobs) des sites de façon à pouvoir orienter les prises de décision à l'échelle locale. Ces résultats sont ensuite retranscrits dans les Formulaires Standards de Données (FSD) de chaque site.

Pour les habitats naturels listés à l'annexe I de la DHFF, une première version du Guide méthodologique pour évaluer l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle du site Natura 2000 a été réalisée (Lepareur, 2011). Elle a été fournie dans un premier temps à l'AAMP afin d'appuyer le programme CARTHAM qui permettra de disposer d'une base cartographique et d'une évaluation, ou pour le moins d'une description, de l'état des habitats naturels marins pour chaque site.

Le programme CARTHAM vise une connaissance plus approfondie des habitats naturels marins mais n'a pas pu aborder précisément le cas des espèces et de leurs habitats. En effet, les lacunes de connaissances pour les espèces listées à l'annexe II de la DHFF et pour les oiseaux marins susceptibles de justifier la création de Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Comolet-Tirman et *al.*, 2007) ont été un frein pour évaluer leur état de conservation. La présente note, dans sa version 1, pose les bases de la réflexion en cours sur l'état de conservation de ces espèces d'intérêt communautaire avec un **focus** sur leurs **habitats fonctionnels**. Cette note précise ainsi ce que l'on entend par **état de conservation des espèces** et fait état des **réflexions et des études en cours, des lacunes et des limites** pour le qualifier en développant la réflexion sur **l'évaluation de leurs habitats**. La question des **différentes échelles** pour réaliser l'évaluation de leurs habitats y est abordée.

**Deux programmes d'acquisition de connaissances** pour les poissons amphihalins et les mammifères marins et oiseaux sont en cours et apporteront des éléments nouveaux pour mieux appréhender l'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. Ces éléments compléteront cette note dans sa **version 2**.

# 1 Contexte et objectifs

## 1.1 Le cadre juridique

### 1.1.1 Objectifs de la DHFF et de la DO

La Directive dite « Habitats-Faune-Flore » (**DHFF**) fixe un objectif à atteindre à savoir, maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire inscrits aux annexes I, II, IV et V (art. 2).

La Directive dite « Oiseaux » (**DO**) fixe des objectifs à atteindre à savoir, i) maintenir ou adapter à un niveau suffisant la population des espèces visées à l'article 1<sup>er</sup> (art.2) et ii) préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour ces mêmes espèces (art. 3.1).

Pour atteindre ces objectifs, ces deux directives imposent aux Etats membres de :

- constituer un réseau d'aires gérées (Natura 2000) pour les habitats naturels de l'annexe I et les espèces de l'annexe II de la DHFF (**ZSC**) ainsi que pour les oiseaux justifiant la création de **ZPS** (annexe I de la DO et espèces migratrices dont la venue est régulière (art. 4.2)),
- mettre en place des mesures de protection stricte pour les espèces (annexe IV) de la DHFF (art. 12 et suivants),
- réaliser une surveillance de l'état de conservation des habitats et des espèces listés dans la DHFF (art. 11) et d'en rendre compte périodiquement (art. 17) dans un rapport devant être fourni tous les six ans à la Commission européenne,
- réaliser un rapport sur les dispositions nationales prises en vertu de la DO (art.12) fourni tous les trois ans à la Commission européenne.

### 1.1.2 Evaluation nationale à l'échelle biogéographique (DHFF)

En France, l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces à l'échelle biogéographique, stipulée à l'article 17 de la DHFF, concerne quatre domaines biogéographiques du territoire métropolitain avec **deux régions marines (Atlantique marin et Méditerranée marin)**. Cette évaluation est réalisée selon **un cadre méthodologique commun** à tous les Etats membres (European Commission, 2011a) fourni par la **Commission européenne** et **adapté au niveau national par le MNHN** (Bensettiti et *al.*, 2012).

### 1.1.3 Evaluation nationale pour une échelle européenne (DO)

En France, l'évaluation de l'état et des tendances des populations d'oiseaux à l'échelle nationale fait l'objet d'un rapportage à la Commission européenne (art.12). Cette évaluation est réalisée selon **un cadre méthodologique commun** à tous les Etats membres (European Commission, 2011b) fourni par la **Commission européenne** et **adapté au niveau national par le MNHN** (Comolet-Tirman et *al.*, 2012).

#### 1.1.4 Evaluation à l'échelle du site Natura 2000 (DHFF et DO)

L'évaluation et le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces à l'échelle du site Natura 2000 sont prévus dans l'article R.414-11 du **code de l'Environnement** (Anonyme, 2008). Cette évaluation est intégrée dans les documents de gestion, élaborés pour chaque site Natura 2000 du réseau français, les **Documents d'objectifs** (Docobs).

Dans l'article 6, la DHFF précise que « pour les zones spéciales de conservation, les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires [...] qui répondent aux exigences écologiques des espèces de l'annexe II présentes sur les sites » (art. 6.1). « Les Etats membres prennent des mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration [...] des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces [...] » (art. 6.2).

Dans l'article 4, la DO précise que « les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. [...] Il sera tenu compte, pour procéder aux évaluations, des tendances et des variations des niveaux de population. Les Etats membres classent notamment en zones de protection spéciales les territoires les plus appropriés [...] » (art. 4.1). « Les Etats membres prennent des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière [...] » (art. 4.2).

Ces résultats sont ensuite retranscrits dans les **Formulaires Standards de Données** (FSD) de chaque site.

## 1.2 Objectifs de cette note

Dans le cadre de l'élaboration des Docobs de sites marins, les opérateurs des sites Natura 2000 doivent évaluer l'état de conservation des habitats naturels marins et celui des espèces marines et de leurs habitats présents dans leur site. **Cette note ne traite que des espèces marines d'intérêt communautaire et de leurs habitats**, les habitats naturels marins (hors habitats estuariens et lagunaires) étant traités dans le guide méthodologique, version 1 (Lepareur, 2011).

Il est essentiel d'engager des **réflexions au niveau national** afin de s'assurer qu'une **évaluation homogène et cohérente** de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats **soit réalisée sur l'ensemble du réseau de sites Natura 2000**.

Pour cela, une recherche bibliographique a été réalisée dans cette version 1 sur les **espèces** concernées par le réseau Natura 2000 en mer et **leurs habitats**. Elle permet de poser les premières bases afin d'identifier si possible, selon les connaissances scientifiques à ce stade, les **critères pour évaluer leur état de conservation** et les **différentes échelles d'évaluation des espèces marines d'intérêt communautaire et de leurs habitats ainsi que les limites pour cette évaluation**.

## 2 Définitions

### 2.1 Espèce d'intérêt communautaire et espèce dite « Natura 2000 »

#### **DHFF :**

Une espèce est dite « **d'intérêt communautaire** » lorsqu'elle figure aux **annexes II et/ou IV ou V** de la DHFF. Ces espèces listées sont (art.1) :

- en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental, ou
- vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de la menace, ou
- rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie, ou
- endémiques et requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

Cette directive comporte **trois annexes** relatives aux espèces d'intérêt communautaire :

- annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (sites N2000) ;
- annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ;
- annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

**Onze espèces marines et amphihalines** listées dans l'**annexe II** justifient la désignation de sites Natura 2000 en France (**ZSC**). Elles figurent **dans la liste de référence française** des espèces justifiant la désignation de sites Natura 2000 (MNHN, 2009 et 2010) et sont présentées dans le tableau 1 selon leur domaine biogéographique.

**Tableau 1 : Espèces marines Natura 2000 présentes dans la liste de référence française des espèces justifiant la désignation de sites Natura 2000, par domaine biogéographique**

(MATL : domaine Atlantique marin et MMED : domaine Méditerranée marin)

Groupe taxonomique	Code UE	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	MATL	MMED
Poissons	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	X	X
Poissons	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	X	X
Poissons	1101*	<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	X	
Poissons	1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	X	
Poissons	1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	X	X
Poissons	1152	<i>Aphanius fasciatus</i>	Aphanius de Corse		X
Reptiles	1224*	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne		X
Mammifères	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand Dauphin	X	X
Mammifères	1351	<i>Phocoena phocoena</i>	Marsouin commun	X	
Mammifères	1364	<i>Halichoerus grypus</i>	Phoque gris	X	
Mammifères	1365	<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau-marin	X	

### **DO :**

Cette directive concerne la conservation de **toutes** les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen (art. 1<sup>er</sup>).

L'**annexe I** concerne les espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale (art. 4.1). Il est précisé qu'il est tenu compte :

- des espèces menacées de disparition ;
- des espèces vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ;
- des espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte ;
- d'autres espèces nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

Des mesures similaires sont prises pour les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière.

**60 taxons d'oiseaux marins** dont 23 inscrits à l'**annexe I** de la DO sont susceptibles de justifier la création de sites Natura 2000 en France (ZPS). Elles figurent **dans la liste des oiseaux marins susceptibles de justifier la création de Zone de Protection Spéciale** (Comolet-Tirman et *al.*, 2007).

## **2.2 Etat de conservation d'une espèce marine et de son habitat à l'échelle biogéographique et nationale**

### **DHFF :**

Au sens de la DHFF, l'état de conservation d'une espèce à l'échelle biogéographique résulte de « l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé » (art. 1).

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme **favorable** à l'échelle biogéographique lorsque (art. 1):

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce indiquent qu'elle continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient, **et**
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas, ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible, **et**
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Pour évaluer l'état de conservation d'une espèce à l'échelle biogéographique, il faut considérer 4 paramètres selon le **cadre méthodologique commun** fourni par la **Commission européenne** (European Commission, 2011). On prend ainsi en compte :

- l'aire de répartition de l'espèce,
- l'effectif de sa population,
- l'habitat de l'espèce,
- les perspectives futures.

D'après la Commission européenne (2011), l'état de conservation du paramètre « **habitat de l'espèce** » peut s'évaluer en prenant en compte la **superficie de l'habitat**, la **qualité de l'habitat** et les **tendances observées**. La notion de la qualité de l'habitat diffère sensiblement dans le cas des habitats d'espèces par rapport à la notion de qualité de l'habitat d'un habitat naturel : la fonctionnalité de l'habitat d'espèces n'est pas prise en compte suivant son soutien à la biodiversité en général (cas des habitats naturels) mais bien vis-à-vis de la fonctionnalité écologique de l'habitat pour la ou les espèces considérées. Un même habitat naturel pouvant être l'habitat de plusieurs espèces, des critères différents pourront être pris en compte pour évaluer sa qualité en tant qu'habitat d'espèces pour chacune des différentes espèces.

### **DO :**

Pour **évaluer les populations d'oiseaux à l'échelle nationale**, le rapportage prévu à l'article 12 de la DO (cadre par la Commission européenne (European Commission, 2011b) et adapté au niveau national par le MNHN (Comolet-Tirman et *al.*, 2012)) prend en compte huit sections dont notamment :

- la taille de population,
- la tendance de population,
- la carte de répartition des nicheurs et la taille de l'aire de répartition,
- la tendance de répartition en période de reproduction.

## **2.3 Etat de conservation d'une espèce marine et de son habitat à l'échelle du site Natura 2000**

Pour évaluer les espèces justifiant la désignation de sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) à l'échelle du site, d'après les Formulaire Standard de Données (FSD), il faut considérer 3 critères :

- la taille et la densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national,
- le degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce considérée, et possibilité de restauration et,
- le degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

Pour l'évaluation globale des espèces marines, il faut considérer ces trois critères et d'autres éléments contextuels (pressions, relations écologiques entre les espèces et les habitats...). Cette évaluation n'est pas réalisée dans le cas des espèces mentionnées comme non significatives (rarement observées) au regard du critère « population ».

## 2.4 Habitat d'une espèce d'intérêt communautaire

La DHFF définit l'**habitat d'une espèce** comme le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (art. 1). La DO prend en compte les aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais des espèces notamment migratrices (art. 4.2).

Les habitats d'une espèce concernent alors l'ensemble des habitats représentant le domaine vital où l'espèce assure **sa reproduction** (nidification, frayère, mise bas, zone d'élevage), **son alimentation** (nourricerie), **son repos** (stationnement, refuge) et **ses déplacements** (zone de transit, de relais). L'utilisation de ces différents habitats, qui peuvent être pélagiques et/ou benthiques, peut varier en fonction de l'espèce, des stades de son cycle de vie, des comportements (individuels, grégaires, structures sociales), de l'âge, du sexe, des périodes d'activités (saisons, diurne/nocturne), du régime alimentaire, de la disponibilité en ressources... Selon ces éléments, un même secteur ou plusieurs secteurs peuvent être utilisés par un individu à différents stades de son cycle de vie.

Les habitats des espèces peuvent concerner des habitats pélagiques et/ou benthiques. Ces habitats peuvent ou non correspondre à des habitats naturels d'intérêt communautaire listés dans la DHFF (annexe I).

## 2.5 Les programmes d'acquisition de connaissances, vers une amélioration de notre connaissance globale

Les séminaires biogéographiques (mars 2009 pour l'Atlantique et juin 2010 pour la Méditerranée) avaient pour objectif d'évaluer la suffisance du réseau Natura 2000 en mer des différents Etats-membres pour les sites désignés au titre de la DHFF. Pour la France, pour les poissons amphihalins, il a été conclu notamment sur une réserve scientifique, quand les données scientifiques actuelles ne sont pas suffisantes pour désigner des sites, ou une insuffisance mineure, quand il n'est pas nécessaire de désigner de nouveaux sites. Il a été

conclu également à une réserve scientifique en offshore, selon les façades, pour *Tursiops truncatus* et *Phocoena phocoena*.

Donc, suite à la désignation des sites et aux conclusions des séminaires biogéographiques, deux programmes d'acquisition de connaissances sont en cours pour améliorer la suffisance du réseau Natura 2000 et pour apporter des éléments pour le besoin de gestion, pour :

- les **poissons amphihalins** (programme coordonné par le MNHN/UMR BOREA – Stations marines de Dinard et de Concarneau).
- les **mammifères marins** et les **oiseaux** (**programme PACOMM** coordonné par l'AAMP avec l'appui d'un groupe d'experts réunissant le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Centre de recherche sur les mammifères marins (ULR/CRMM), le Centre d'étude biologique de Chizé (CNRS-CEBC) et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CNRS-CEFE))

Le programme d'acquisition de connaissances pour les poissons amphihalins permettra d'améliorer notre connaissance sur la phase marine et estuarienne de ces espèces. Il permettra de mieux comprendre la présence, l'écologie de ces espèces et de leurs populations et l'identification de leurs habitats dans les sites Natura 2000 déjà existants.

Le programme d'acquisition de connaissances PACOMM permettra notamment (AAMP, 2012):

- d'identifier les habitats préférentiels des espèces ciblées et de les caractériser,
- de comprendre la place de la population des espèces considérées dans l'écosystème marin,
- de proposer des indicateurs de suivi de l'état de conservation de ces espèces.

D'autres études scientifiques permettront également d'améliorer notre connaissance sur ces espèces et notamment des études sur les estimations de taux de mortalité de petits cétacés. Par exemple, les travaux de Peltier (2011) mènent à la réalisation d'une spatialisation des zones de mortalité en fonction de leurs causes qui semblerait être un outil utile pour apporter une information pertinente dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000. Dans cette thèse, Peltier (2011) indique que l'utilisation des spatialisations des mortalités à partir des données d'échouages permettrait d'identifier les zones de mortalité de petits cétacés et cette spatialisation couplée avec la réalisation de nécropsies sur ces animaux permettrait de déterminer la cause de la mort et d'améliorer notre compréhension dans la nature des interactions avec les activités anthropiques.

Dans la suite de cette note, il ne sera uniquement développé la partie sur l'évaluation de **l'état de conservation des habitats des espèces marines de l'annexe II de la DHFF<sup>1</sup>** c'est-à-dire les espèces marines d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000 (**ZSC**). L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces Natura 2000 alimente le remplissage du sous-critère « degré de conservation des éléments des habitats importants pour l'espèce concernée » dans les FSD.

<sup>1</sup> L'évaluation des oiseaux marins à l'échelle du site Natura 2000 n'est donc pas développée dans la suite de cette note ni le critère se rapportant à la population des espèces. Dans le reste du document, les espèces concernées seront nommées « espèces Natura 2000 ».

## **3 Les différentes échelles d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'espèces**

### **3.1 L'échelle du site Natura 2000 (cf. figure 1)**

La phase de désignation des sites Natura 2000 a été faite sur une base de connaissances existantes sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui justifient cette désignation. Il est à noter que bien souvent les sites ont été désignés à la fois pour plusieurs habitats et/ou espèces.

Suite à cette phase de désignation, il y a un besoin de connaissances plus fines pour la gestion des sites car, dans certains cas, les exigences demandées pour le besoin de gestion ne sont pas évidentes au vue des connaissances nécessaires pour la désignation. Des lacunes subsistent surtout pour ce qui concerne les habitats du domaine vital des espèces. Ces lacunes doivent être notamment levées pour les sites qui assurent un rôle spécifique et ont une importance pour les espèces d'intérêt communautaire. Ces informations sont décrites pour chaque site Natura 2000 dans les Formulaires Standards de Données (FSD) et renseignés à travers certains critères du FSD :

- informations sur l'espèce qui peut être résidente, en reproduction/nidification, migratrice en hivernage ou migratrice/résidente en concentration,
- critère de population : si une population est « importante » par rapport à la population nationale au sein du site (« population = A ou B »).

Les programmes d'acquisition de connaissances permettront de compléter ces lacunes de connaissances pour orienter les choix pour les sites qui pourraient être désignés pour compléter le réseau, comme signalés lors des séminaires biogéographiques, et pour la gestion au sein des sites.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats des espèces Natura 2000 au sein des sites, renseignée dans le critère du FSD « degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce », ne pourra se faire sans le comblement de ces lacunes de connaissances dans le cadre de la gestion des sites.

### **3.2 Les autres échelles (cf. figures 2 et 3)**

Pendant son cycle biologique, une espèce peut avoir des dépendances avec des habitats présents dans les sites Natura 2000, qu'ils soient ou non listés à l'annexe I, mais également en dehors du réseau de sites Natura 2000. Les habitats essentiels aux besoins des espèces peuvent être inclus entièrement dans un site, dans le réseau ou peuvent chevaucher les périmètres des sites Natura 2000 et s'étendre bien au delà.

Pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats des espèces, la pertinence d'une échelle plus grande (biogéographique sur le territoire national voir au-delà) ne remet pas en

cause nécessairement la pertinence de l'échelle locale (et inversement). Cela dépend de l'espèce, des stades de son cycle de vie, des comportements (individuels, grégaires, structures sociales), de l'âge, du sexe, des périodes d'activités (saisons, diurne/nocturne), du régime alimentaire, de la disponibilité en ressources... Par exemple, pour évaluer l'état des habitats des espèces de phoques, il faudra notamment évaluer la qualité des zones de mue et de reproduction qui sont inclus en totalité dans le réseau de sites Natura 2000 français et la qualité de leurs zones de chasse qui, elles, dépassent largement le réseau de sites. De plus, pour ces espèces, il est important de regarder ce qui se fait dans les pays voisins car une seule population peut avoir des zones de reproduction et de chasse dans plusieurs pays frontaliers.

Dans les cas où un site est important pour la conservation d'une espèce au vue des critères des FSD décrits plus haut, il est important de connaître les éléments des habitats nécessaires aux besoins biologiques de l'espèce dans le périmètre du site et de les évaluer (critère FSD : « degré de conservation des éléments de l'habitat important pour l'espèce ») tout en les mettant en perspective d'échelles plus vastes, si nécessaire. Par contre, dans les cas où l'espèce est indiquée uniquement comme « présente » dans les FSD, il est clair qu'une approche à l'échelle de la répartition des populations si elle est connue, ou à l'échelle de la région biogéographique ou, l'ensemble des sites où l'espèce est présente (approche inter-sites), est plus pertinente.

Les programmes d'acquisition de connaissances et d'autres programmes de recherche permettront peut être d'améliorer notre connaissance sur les espèces et leurs habitats qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à la vie et reproduction de ces espèces, d'une manière globale, **quelle que soit l'échelle**.

L'évaluation de l'état de conservation des espèces de l'annexe II de la DHFF au niveau biogéographique national et l'évaluation des populations d'oiseaux sur tout le territoire national sont une obligation européenne (art. 17 de la DHFF et art. 12 de la DO).

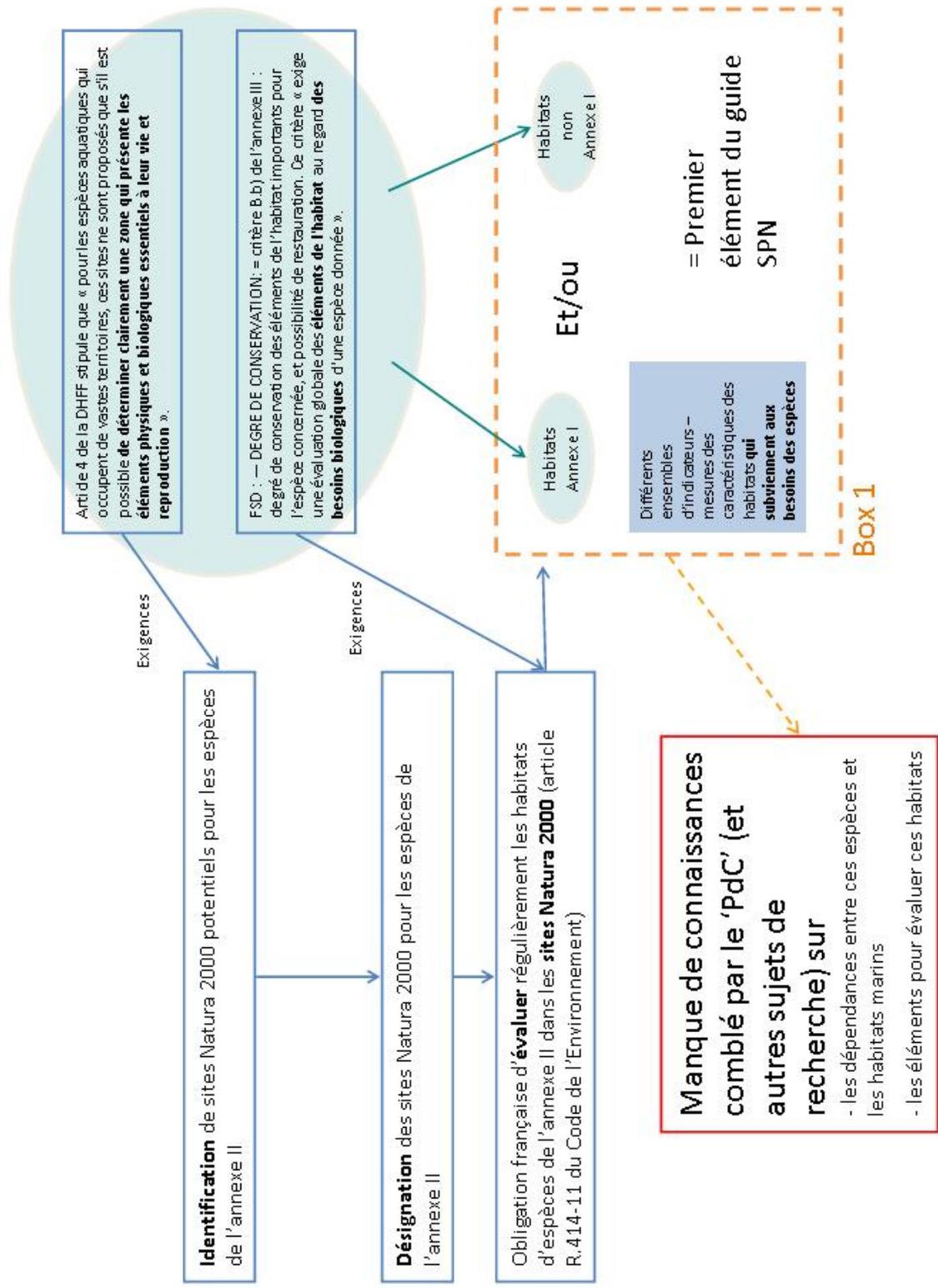


Figure 1 – Echelle site pour la DHFF

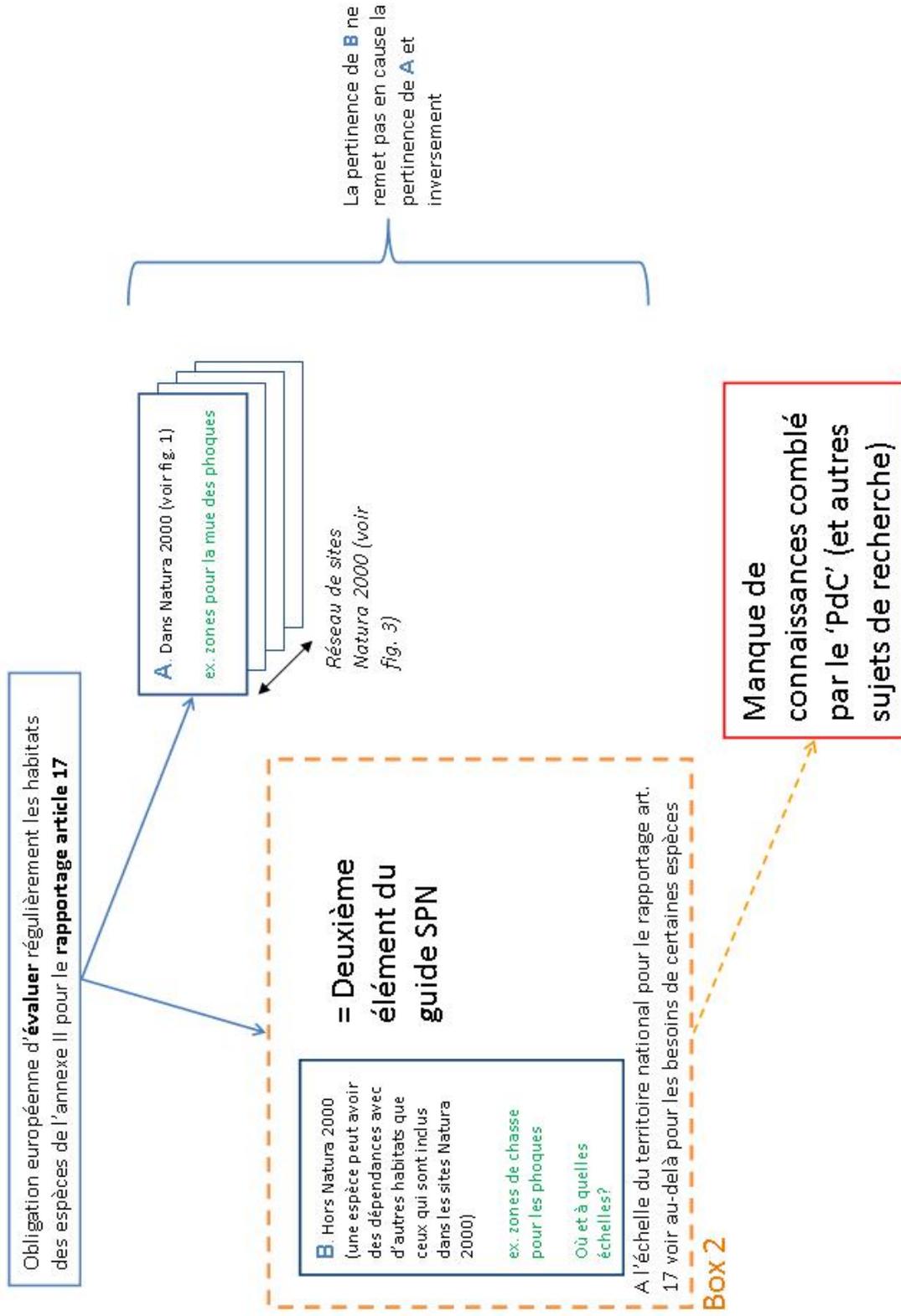
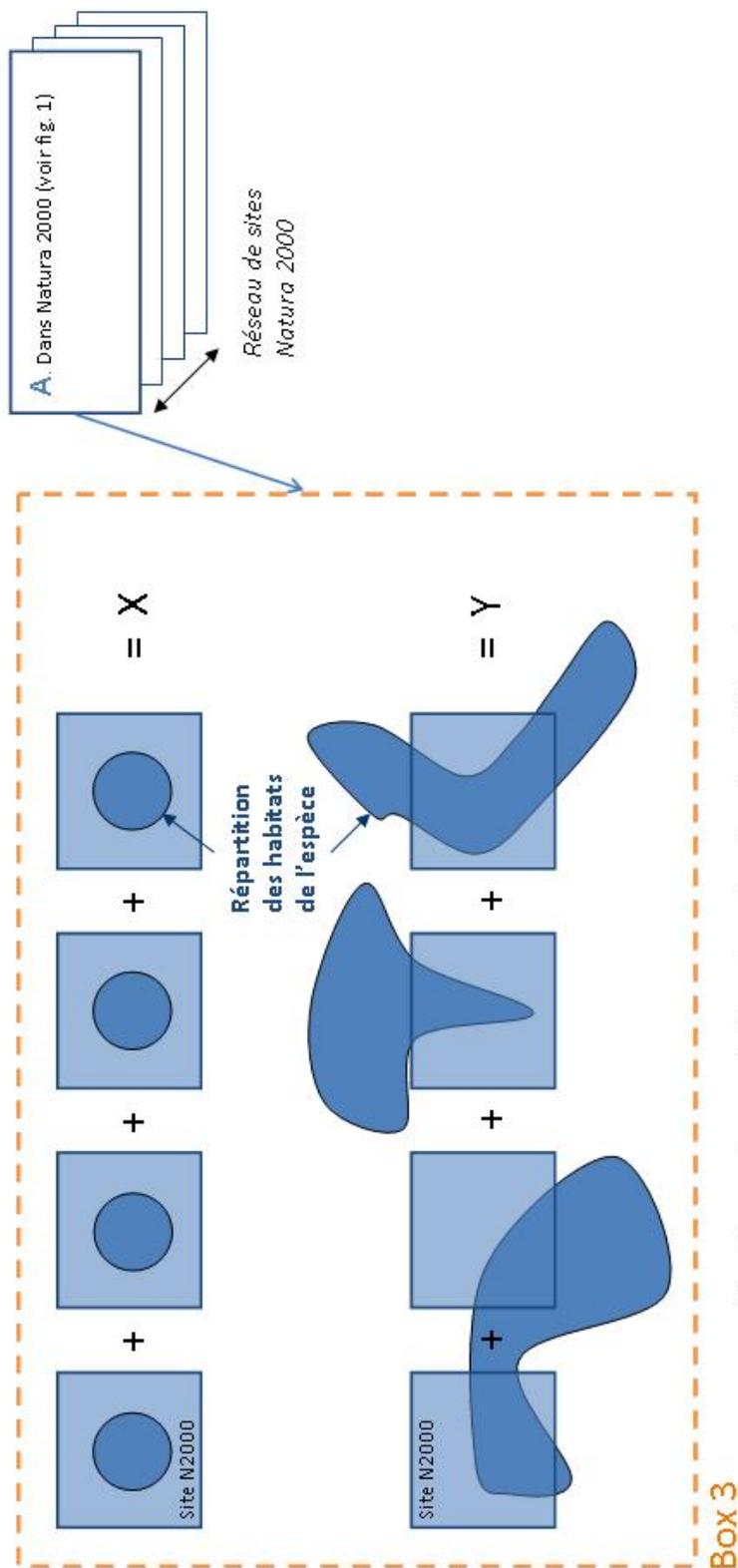


Figure 2 – Autres échelles pour la DHFF



X : dépendance évidente entre la répartition des habitats essentiels aux besoins d'une espèce et les sites N2000.

Y : pas forcément une dépendance évidente. La présence du réseau de sites N2000 contribue à l'état de conservation des habitats de l'espèce d'une manière globale.

Figure 3 – Réseau Natura 2000

## 4 Evaluation de l'état de conservation d'un habitat d'espèce Natura 2000

Pour rappel, cette partie fait un focus sur l'évaluation de l'état de conservation d'un habitat d'espèce sans prendre en compte le critère « population » qui permet ensuite une évaluation globale de l'état de conservation de l'espèce considérée.

### 4.1 Besoin pour la gestion

Dans le cadre de l'élaboration des Docobs, les opérateurs des sites Natura 2000 doivent évaluer l'état de conservation des espèces marines présentes dans leur site et leurs habitats. Ce point est stipulé dans l'article **R.414-11 du code de l'Environnement**.

L'approche méthodologique proposée par la Commission européenne s'applique à l'échelle d'un domaine biogéographique, mais n'est **pas directement adaptée à l'échelle d'un site Natura 2000**.

Cette note a pour objectif d'apporter des premiers éléments pour réaliser cette évaluation à l'échelle du site Natura 2000.

Ce sont des premiers éléments car il reste de grandes lacunes au vue de la connaissance existante par rapport à :

- la compréhension des habitats essentiels aux espèces,
- le recoupement de ces habitats avec les sites Natura 2000,
- à la meilleure façon d'évaluer l'état de conservation des habitats (méthodes/indicateurs/seuils) dont ces espèces dépendent. Les caractéristiques à mesurer dans ces habitats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des habitats naturels marins de l'annexe I de la DHFF (Lepareur, 2011). En effet, les habitats des espèces Natura 2000 ne sont pas nécessairement des habitats benthiques correspondant à des habitats naturels de l'annexe I et les objectifs sont différents. Les critères et indicateurs pour évaluer l'état de conservation d'un habitat naturel de l'annexe I dans Lepareur (2011) prennent en compte la structure et le fonctionnement de l'habitat naturel vis-à-vis de son soutien à la biodiversité en général alors que dans le cas des habitats d'espèces, on prend en compte la fonctionnalité écologique de l'habitat pour la ou les espèces considérées.

Ces lacunes pourront être comblées en partie par les programmes d'acquisition de connaissances (cf. fig. 1 et box 1).

Une deuxième version de ce rapport sera rédigée avec les nouveaux éléments apportés par les programmes d'acquisition de connaissances.

L'obligation d'évaluation à l'échelle du site ne signifie pas que les autres échelles d'évaluation ne sont pas pertinentes dans une perspective écologique.

Pour comprendre ces autres échelles pertinentes pour évaluer l'état de conservation des habitats de chaque espèce Natura 2000, on devrait considérer l'écologie de chaque espèce.

Ces éléments sont également présentés dans ce rapport, dans le paragraphe ci-dessous (4.2).

## 4.2 Besoins écologiques

La question des échelles est déterminante pour évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces et pour cela, il faut à la fois :

- 1) connaître l'**écologie** et la **distribution** de ces espèces en mer, et
- 2) identifier les habitats, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à la vie et reproduction de ces espèces, selon leurs **caractéristiques** et leurs **fonctions**.

Les caractéristiques de ces habitats correspondent aux variations des propriétés biologiques, physiques et chimiques (température, courant, profondeur,...).

Les fonctions des habitats sont étroitement liées aux besoins des espèces comme :

- l'accès aux proies,
- le refuge face aux prédateurs,
- les conditions adéquates pour la reproduction (accouplement, élevage des jeunes),
- les conditions adéquates pour le repos et pour la mue (pinnipèdes) et,
- la sécurité face à des événements environnementaux extrêmes (tempêtes, vagues importantes...).

L'échelle la plus pertinente d'évaluation dans une perspective écologique peut être également l'unité qui est comprise comme la plus petite entité démographiquement cohérente (Ridoux, comm. pers. 2012). L'échelle la plus pertinente pour l'évaluation de l'habitat d'espèces peut être considérée comme étant l'habitat ayant une fonction pour la plus petite entité démographiquement cohérente (population, sous-populations).

Pour chaque espèce, un état de l'art a été fait sur leur écologie, leur distribution, les caractéristiques et les fonctions connues à ce jour de leurs habitats. Ceci permettra une meilleure compréhension non-seulement de comment évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces marines à **une échelle site** mais également de comprendre les **autres échelles pertinentes** pour l'évaluation des habitats marins de ces espèces en France (notamment pour l'art.17). Ceci constitue un deuxième élément présenté dans cette note (cf. fig. 2 et 3). Les lacunes de connaissances identifiées pour ces échelles pourront être également comblées en partie par les programmes d'acquisition de connaissances.

### 4.2.1 Les poissons amphihalins

4.2.1.1 **Lamproie marine (*Petromyzon marinus* Linnaeus, 1758), Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis* (Linnaeus, 1758)), Grande Alose (*Alosa alosa* (Linnaeus, 1758)) et Alose feinte (*Alosa fallax* (Lacepède, 1803))**

## **Ecologie**

Ces quatre espèces de poissons amphihalins effectuent des migrations entre le milieu dulçaquicole, saumâtre et le milieu marin au cours de leurs différents stades biologiques. Ce sont des espèces migratrices anadromes qui se reproduisent dans les cours d'eau douce et effectuent leur croissance en mer (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

Les individus adultes de Lamproie marine et de Lamproie de rivière vivent en mer sur le plateau continental.

Après la migration vers la mer, la Grande Alose reste sur le plateau continental marin sur des fonds de 70 m à 300 m où elle forme des bancs. L'Alose feinte reste plus longtemps en estuaire que la Grande Alose et vit en mer dans la zone côtière sur des fonds de moins de 20 m.

En ce qui concerne leur alimentation, les adultes des deux espèces de lamproies vivent en parasite sur des poissons (aloses, éperlans, harengs, mulets etc.). La Grande Alose se nourrit surtout de zooplancton, les plus gros individus pouvant être piscivores. L'Alose feinte a un régime alimentaire plus piscivore que la Grande Alose (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

## **Distribution en France**

En France, la Lamproie marine et la Lamproie de rivière sont présentes dans les petits fleuves bretons et de la Manche, en Loire, en Gironde, dans l'Adour et dans le Rhône. La Grande Alose est présente au niveau de quelques petits fleuves normands et bretons, de la Loire, de la Gironde. L'Alose feinte est présente surtout dans la Loire, Gironde, Adour, Garonne, Dordogne, Rhône et certains cours d'eau de plus petite taille (Keith et Allardi (coord.), 2001).

## **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les habitats marins utilisés par les quatre espèces de poissons amphihalins ne concernent que des habitats d'alimentation, de croissance et de transit, les habitats de reproduction étant en milieu dulçaquicole.

### *Echelle biogéographique*

D'après leur écologie, l'alimentation de ces quatre espèces dépend de proies/hôtes pélagiques à large répartition (poissons et zooplancton). De manière générale, la distribution en mer des proies ou des hôtes des quatre espèces est peu décrite, mais leur écologie indique qu'elles sont potentiellement réparties sur de larges échelles.

### *Echelle du réseau de sites Natura 2000*

Les habitats d'alimentation et de croissance dont semblent dépendre les aloses sont pélagiques et côtiers. Ils sont donc probablement bien représentés dans le réseau de sites

Natura 2000 actuel. Les habitats dont dépendent les lamproies pour leur alimentation et leur croissance sont moins bien connus mais correspondraient probablement aux habitats naturels de leurs proies qui sont pélagiques. La dépendance des habitats essentiels aux besoins de ces espèces et les sites Natura 2000 désignés pour ces espèces doit donc être éclaircie.

#### *Echelle du site Natura 2000*

Pour les aloses, les données d'observation semblent montrer que toutes les captures accessoires s'effectuent en zone côtière. Les sites Natura 2000 localisés entre la Loire et la Gironde, le Pertuis charentais notamment, sont probablement très importants pour l'alimentation des aloses (Lasne et Feunteun, comm. pers. 2012).

Pour les lamproies, relativement peu d'informations ont pu être trouvées sur leur fréquentation en milieu marin. Elles sont de nature qualitative et aucune information quantitative n'est encore disponible à ce jour.

#### *Lien habitats/espèces*

Les estuaires constituent un habitat essentiel pour ces quatre espèces amphihalines. Les habitats estuariens sont soumis à de fortes pressions qui affectent leur rôle vis-à-vis des amphihalins. En effet, la dégradation des habitats intertidaux, des zones humides ou des plaines d'inondation, associée à une mauvaise qualité de l'eau contraint très fortement les migrations du fleuve vers la mer (aloses et lamproies) et de la mer vers le fleuve (généiteurs) (Feunteun, comm. pers. 2012).

Les estuaires sont un habitat naturel listé à l'annexe I de la DHFF.

Relativement peu d'informations ont pu être trouvées quant aux relations entre ces espèces et d'autres habitats marins, listés ou non à l'annexe I de la DHFF. Les lamproies sont probablement plus opportunistes et inféodées à leurs hôtes qu'aux habitats à proprement dit (Lasne, comm. pers. 2012).

### **Conclusion**

Une évaluation des habitats estuariens dans chaque site Natura 2000 désigné pour ces espèces sera nécessaire au vu de l'importance de ces habitats pour leurs besoins écologiques et au vu de la dépendance de ces habitats et des sites désignés.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats marins de ces espèces devra se faire au regard de chaque site Natura 2000 mais également à des échelles plus grandes, de part leur alimentation de proies pélagiques ayant une grande distribution. En effet, il sera essentiel de mesurer de la contribution de ces habitats au fonctionnement d'un stock qui doit être pris à l'échelle de l'aire de distribution biogéographique de ces espèces (Feunteun, comm. pers. 2012).

Le programme d'acquisition de connaissances permettra d'éclaircir la connaissance à ces différentes échelles.

#### 4.2.1.2 L'Esturgeon européen (*Acipenser sturio* Linnaeus, 1758)

##### **Ecologie**

L'Esturgeon européen est également une espèce migratrice anadrome qui se reproduit dans les cours d'eau et effectue sa croissance en mer (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

Le régime alimentaire des esturgeons européens adultes est peu connu, ils se nourrissent principalement d'organismes benthiques (amphipodes, crevette grise, vers, mollusques, ...) (Cahiers d'habitats tome 7, 2004). Le régime alimentaire des jeunes esturgeons est plus connu, ils se nourrissent principalement de polychètes tubicoles.

##### **Distribution en France**

A ce jour, en France, l'Esturgeon européen ne semble fréquenter plus que le bassin Gironde-Garonne-Dordogne durant sa phase dulçaquicole (Keith et Allardi (coord.), 2001).

En mer, les individus fréquentent tout le littoral de l'Atlantique et de la Manche dans des zones peu profondes (le plus souvent à des profondeurs inférieures à 30 m) sur des substrats sablo-vaseux. Ils effectuent des déplacements de grande ampleur entre le sud du golfe de Gascogne, la Manche et la mer du Nord (Rochard, 2007).

##### **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les habitats marins utilisés par l'Esturgeon européen ne concernent que des habitats d'alimentation, de croissance et de transit, les habitats de reproduction étant en milieu dulçaquicole.

##### *Echelle biogéographique*

Les connaissances portant sur la fréquentation de l'Esturgeon européen des habitats en mer sont encore limitées. Ces habitats semblent correspondre à des secteurs de faibles profondeurs généralement très étendus (du sud du golfe de Gascogne à la mer du nord en passant par la Manche).

##### *Echelle du site Natura 2000*

La fréquentation des habitats estuariens de la Gironde aux différentes classes d'âges de l'Esturgeon européen est bien connue et décrite. Elle a fait l'objet de nombreuses études réalisées surtout par l'IRSTEA de Bordeaux. En estuaire, les jeunes esturgeons utilisent successivement différents habitats trophiques de substrats sablo-vaseux. La disponibilité en nourriture (essentiellement des polychètes tubicoles) représente le facteur essentiel de leur localisation (Brosse, 2003 ; Lepage et al., 2005 dans Rochard, 2007). La dépendance entre l'utilisation de l'habitat estuarien essentiel aux besoins de cette espèce et les sites Natura 2000 est évidente.

Les données anciennes de captures (Letaconnoux, 1961) ont permis d'identifier les zones présentant des densités d'individus relativement plus importantes, justifiant la désignation de sites Natura 2000. Ces zones se situent à proximité de l'estuaire de la Gironde, dernière zone de reproduction et donc de concentration de l'espèce. La dépendance entre l'utilisation de ces habitats essentiels aux besoins de cette espèce et les sites Natura 2000 semble évidente.

#### *Lien habitats/espèces*

Les estuaires constituent un habitat essentiel pour l'Esturgeon européen. Les estuaires sont un habitat naturel listé à l'annexe I de la DHFF.

L'alimentation de l'Esturgeon européen en mer est principalement benthique donc dépendante d'habitats meubles benthiques. Ceux-ci sont listés en partie dans l'annexe I de la DHFF et peuvent concerner d'autres habitats non listés.

### **Conclusions**

Une évaluation des habitats estuariens dans chaque site Natura 2000 désigné pour cette espèce sera nécessaire au vue de l'importance de ces habitats pour ses besoins écologiques et au vue de la dépendance de ces habitats et des sites désignés.

Au-delà de la zone estuarienne, l'évaluation de l'état de conservation des habitats marins de cette espèce devra se faire au regard de chaque site Natura 2000 mais également à des échelles plus grandes, la distribution des adultes en mer étant très large.

#### **4.2.2 L'Aphanius de Corse (*Aphanius fasciatus* (Valenciennes, 1821))**

##### **Ecologie - Distribution en France**

L'Aphanius de Corse est un poisson d'eau saumâtre ou salée qui vit dans les grandes lagunes et les petits étangs littoraux de la côte Est de la Corse (Keith et Allardi (coord.), 2001 ; Beaudou, 2007). Par contre, il n'y a aucune information sur des populations qui fréquenteraient des habitats en mer car elles n'ont jamais fait l'objet d'identification ou d'étude particulière (Roché, 2001 dans Beaudou, 2007).

La reproduction a lieu dans les herbiers des lagunes corses et les adultes se retrouvent en pleine eau (Keith et Allardi (coord.), 2001).

## **Caractéristiques et fonctions des habitats**

### *Echelle du réseau de sites Natura 2000*

Il y a une dépendance évidente entre la répartition de cette espèce et les sites Natura 2000 désignés pour cette espèce (source : INPN<sup>2</sup>).

### *Lien habitats/espèces*

Son cycle de vie semble se faire entièrement dans les lagunes. L'habitat de l'Aphanius de Corse correspond donc à l'habitat naturel marin « Lagunes côtières » listé à l'annexe I de la DHFF.

## **Conclusions**

Une évaluation de l'habitat lagunaire, listé à l'annexe I de la DHFF, dans chaque site Natura 2000 désigné pour cette espèce sera nécessaire au vue de l'importance de cet habitat pour ses besoins écologiques et au vue de la dépendance de cet habitat et des sites désignés. La bonne conservation de cet habitat permettra d'assurer en partie la pérennité des populations existantes (Keith et Allardi (coord.), 2001).

### **4.2.3 La Tortue caouanne (*Caretta caretta* (Linnaeus, 1758))**

#### **Ecologie**

La Tortue caouanne est une espèce marine à très forte mobilité. Son cycle biologique présente une phase terrestre d'une durée extrêmement limitée correspondant à la ponte, l'incubation des œufs et le déplacement des nouveau-nés sur la plage.

La phase la plus importante du cycle de vie de la Tortue caouanne se déroule en mer et les capacités de dispersion marine sont très fortes chez cette espèce.

Selon son stade biologique, on peut observer des individus au-delà du plateau continental et/ou dans les eaux côtières. L'amplitude spatiale de l'aire de répartition de la Caouanne correspond à l'échelle d'une mer ou d'un océan, voir de plusieurs. On note une forte variation spatio-temporelle de la densité des individus (dispersion hétérogène selon de nombreux facteurs) (Laurent, 2007).

#### **Distribution en France**

Il n'existe pas d'aire de nidification sur le territoire national (2 pontes exceptionnelles néanmoins observées) ni d'ailleurs plus largement dans le bassin occidental de la Méditerranée (Laurent, 2007).

---

<sup>2</sup> [http://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/68802/tab/rep](http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/68802/tab/rep)

D'après Laurent (2007) et les Cahiers d'habitats (tome 7, 2004), les individus qui fréquentent les côtes françaises méditerranéennes sont essentiellement des individus immatures, de petite taille ou de taille moyenne correspondant à deux phases écologiques de l'espèce : la phase pélagique océanique (c'est à dire au delà du plateau continental) et la phase transitoire (observés dans la province océanique, province néritique, dans des eaux parfois plus littorales).

Durant ces phases, les individus immatures de petite et moyenne taille ont surtout une alimentation pélagique (macroplancton et organismes épibiontes) et parfois une alimentation benthique (benthos des substrats meubles et rocheux) lorsqu'ils sont dans les eaux côtières dans leur phase transitoire (Laurent, 2007).

### **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les habitats marins utilisés par la Tortue caouanne sur les côtes françaises (Atlantique et Méditerranée) ne concernent que des habitats d'alimentation, de développement/croissance et de transit, les habitats de reproduction étant situés dans le bassin oriental pour la Méditerranée.

#### *Echelle biogéographique*

Cette espèce a une large répartition en mer due à sa forte mobilité. Sa répartition est à l'échelle d'une mer ou d'un océan, voir de plusieurs.

L'alimentation de cette espèce au stade écologique fréquentant les eaux françaises dépend de proies pélagiques (parfois benthiques) à large répartition.

#### *Echelle site et du réseau de sites Natura 2000*

Il existe encore peu d'informations sur cette espèce dans les eaux françaises et en particulier dans les sites Natura 2000 (Claro, comm. pers, 2012). La dépendance entre les habitats essentiels aux besoins de cette espèce et les sites Natura 2000 désignés pour cette espèce doit donc être éclaircie.

#### *Lien habitats/espèces*

L'alimentation de cette espèce suggère une dépendance à des habitats pélagiques et parfois benthiques.

### **Conclusions**

La dépendance entre l'utilisation des habitats essentiels aux besoins de cette espèce et les sites Natura 2000 désignés pour celle-ci doit être éclaircie sans quoi il sera difficile d'évaluer l'état de conservation des habitats de la Tortue caouanne à cette échelle. Si cette dépendance s'avérait non évidente voir non existante, l'échelle du site seul ne sera pas

forcément pertinente pour la conservation de cette espèce et il faudra prendre en compte des échelles plus grandes (inter-sites ou au-delà du réseau). L'évaluation de l'état de conservation des habitats de la caouanne devra donc également se faire à des échelles plus grandes, celle-ci et ses proies ayant une large répartition. Le programme de connaissance PACOMM, même s'il est ciblé sur les mammifères marins et les oiseaux, et les suivis dans les sites Natura 2000 pourront améliorer notre connaissance sur cette espèce à ces différentes échelles.

#### **4.2.4 Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus* (Montagu, 1821))**

##### **Ecologie – Distribution en France**

Le Grand Dauphin présente une grande plasticité écologique et comportementale. On retrouve des populations strictement côtières et d'autres plutôt océaniques (au-delà du plateau continental) (Cahiers d'habitats tome 7, 2004). Les habitats de cette espèce incluent certains sites littoraux mégatidaux, la moitié externe du plateau continental, le talus continental ainsi que les habitats océaniques (Ridoux, 2007a).

Cette espèce montre une grande capacité d'adaptation aux fluctuations du type et de la quantité de proies (alimentation opportuniste) (Cahiers d'habitats tome 7, 2004). L'alimentation du Grand Dauphin est caractérisée par la présence de nombreuses espèces démersales de grande taille, aussi bien des poissons que des céphalopodes (merlu, mullet, chinchard, tacaud, dorades, bar, encornet etc.) (Spitz, 2010).

##### **Caractéristiques et fonctions des habitats**

###### *Echelle biogéographique*

Cette espèce a une large répartition en mer due à sa forte mobilité.

Le régime alimentaire de celle-ci est très diversifié avec des proies à large répartition. Les changements de la disponibilité des proies peuvent affecter directement la dynamique de population des prédateurs marins et en conséquence leur abondance et leur distribution (Spitz, 2010).

###### *Echelle site et du réseau de sites Natura 2000*

Il existe encore peu d'informations sur cette espèce dans les sites Natura 2000. Comme on retrouve des populations strictement côtières, il pourrait y avoir des dépendances avec des sites Natura 2000. La dépendance entre l'utilisation des habitats essentiels aux besoins du Grand Dauphin et les sites Natura 2000 désignés pour cette espèce doit donc être éclaircie.

### *Lien habitats/espèces*

D'après Ridoux (2007a), il y a des lacunes de connaissances sur les besoins d'habitats de l'espèce car ils sont encore trop mal compris tant en terme de qualité qu'en terme de surfaces requises.

### **Conclusions**

La dépendance entre l'utilisation des habitats essentiels aux besoins du Grand Dauphin et les sites Natura 2000 désignés pour celui-ci doit être éclaircie sans quoi il sera difficile d'évaluer l'état de conservation des habitats de cette espèce à cette échelle. Si cette dépendance s'avérait non évidente voir non existante, l'échelle du site seul ne sera pas forcément pertinente pour la conservation de cette espèce et il faudra prendre en compte des échelles plus grandes (inter-sites ou au-delà du réseau). L'évaluation de l'état de conservation des habitats du Grand Dauphin devra donc également se faire à des échelles plus grandes, cette espèce et ses proies ayant une large répartition. Le programme de connaissance PACOMM et les suivis dans les sites Natura 2000 pourront améliorer notre connaissance sur cette espèce à ces différentes échelles.

#### **4.2.5 Le Marsouin commun (*Phocoena phocoena* (Linnaeus, 1758))**

##### **Ecologie – Distribution en France**

Dans les eaux côtières de l'Atlantique nord-est, l'aire de distribution du Marsouin commun s'étend de la mer du Nord jusqu'au sud du golfe de Gascogne (Peltier, 2011).

Le Marsouin commun se nourrit majoritairement de poissons vivant à proximité du fond (merlan, chinchard, sardine etc.) (Spitz, 2010). Le Marsouin chasse le plus souvent ses proies près du fond. Des espèces pélagiques peuvent également être consommées mais surtout au printemps et en automne, lors des déplacements de l'espèce (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

##### **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les habitats du Marsouin commun comprennent les eaux côtières de quelques dizaines de mètres de profondeur jusqu'à environ 100 mètre de profondeur quelle que soit la distance à la côte (Ridoux, 2007b). Il fréquente les baies, les estuaires et les détroits peu profonds (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

##### *Echelle biogéographique*

Cette espèce a une large répartition en mer.

L'alimentation de cette espèce dépend de proies à large répartition. Les changements de la disponibilité des proies peuvent affecter directement la dynamique de population des prédateurs marins et en conséquence leur abondance et leur distribution (Spitz, 2010).

#### *Echelle site et du réseau de sites Natura 2000*

Il existe encore peu d'informations sur cette espèce dans les sites Natura 2000. La dépendance entre l'utilisation des habitats essentiels aux besoins de cette espèce et les sites Natura 2000 désignés pour celle-ci doit donc être éclaircie.

#### *Lien habitats/espèces*

D'après Ridoux (2007b), il y a des lacunes de connaissances sur les besoins d'habitats de l'espèce car ils sont encore trop mal compris tant en terme de qualité qu'en terme de surfaces requises.

### **Conclusions**

La dépendance entre l'utilisation des habitats essentiels aux besoins du Marsouin commun et les sites Natura 2000 désignés pour celui-ci doit être éclaircie sans quoi il sera difficile d'évaluer l'état de conservation des habitats de cette espèce à cette échelle. Si cette dépendance s'avérait non évidente voir non existante, l'échelle du site seul ne sera pas forcément pertinente pour la conservation de cette espèce et il faudra prendre en compte des échelles plus grandes (inter-sites ou au-delà du réseau). L'évaluation de l'état de conservation des habitats du Marsouin commun devra donc également se faire à des échelles plus grandes, cette espèce et ses proies ayant une large répartition. Le programme de connaissance PACOMM et les suivis dans les sites Natura 2000 pourront améliorer notre connaissance sur cette espèce à ces différentes échelles.

#### **4.2.6 Le Phoque gris (*Halichoerus grypus* (Fabricius, 1791))**

##### **Ecologie**

Le Phoque gris a un mode de vie fortement influencé par l'alternance de l'utilisation des milieux côtiers et marins (Vincent, 2001).

Le Phoque gris se nourrit essentiellement de poissons et son alimentation est plutôt opportuniste (Cahiers d'habitats tome 7, 2004). D'après les travaux de Spitz (2010), son alimentation est variée et se caractérise par des proies de grande taille, incluant des poissons et céphalopodes vivant à proximité du fond (vieille, congre, bar, sole, seiche commune). Il précise qu'il existerait une variabilité assez importante de l'alimentation dont l'origine serait à la fois ontogénique et liée au développement des stratégies individuelles de chasse.

Les suivis individuels des phoques, récemment rendus possible grâce à de nouvelles techniques de télémétrie (balise Argos), ont également permis d'observer une importante variabilité individuelle dans le comportement de cette espèce en France, en matière de déplacements et d'activité en mer (Vincent, 2001). Cela pourrait être dû à une absence d'espèce proie dominante en Mer d'Iroise et plus largement en Manche et Mer Celtique.

### **Distribution en France**

Le Phoque gris se trouve en France à la limite Sud de son aire de répartition dans le nord-est de l'Atlantique (Vincent, 2001). Seuls 100 à 150 individus sont estimés fréquenter les côtes françaises, principalement en Bretagne (Ridoux *et al.* 1996 dans Vincent, 2001). Le site majeur de fréquentation du Phoque gris en France se trouve en Bretagne dans l'archipel de Molène (Vincent, 2001). Le maintien des phoques gris en Bretagne n'est rendu possible que par l'apport régulier de phoques en provenance d'autres colonies, notamment britanniques mais ces relations se font à double sens, les phoques utilisant l'espace à une plus vaste échelle géographique (Vincent, 2001). Globalement, une large zone comprenant la Mer Celtique, la Mer d'Irlande et la Manche Ouest (et Est) est facilement accessible aux phoques gris observés en France (Vincent, 2001).

### **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les principaux habitats côtiers utilisés par le Phoque gris sont des habitats de repos, de mue ou de reproduction. Les habitats d'alimentation sont les eaux côtières de quelques mètres à environ 150 mètres de profondeur.

#### *Echelle biogéographique*

L'alimentation de cette espèce dépend de proies pélagiques à large répartition et les zones de chasse peuvent être très étendues et éloignées les unes des autres, dues à leur comportement alimentaire opportuniste.

#### *Echelle site et du réseau de sites Natura 2000*

Il y a une dépendance évidente entre l'utilisation des habitats de mue, repos et reproduction par le Phoque gris et les sites Natura 2000 désignés pour une partie de la population de cette espèce, sachant que celle-ci peut utiliser ces habitats hors de la juridiction française (notamment au Royaume-Uni). Par contre, cette dépendance est moins évidente pour les habitats d'alimentation.

#### *Lien habitats/espèces*

Les habitats de repos comprennent des bancs de sables, des récifs rocheux, des îlots, des côtes rocheuses ou des grottes soumises aux marées. Les habitats de reproduction et de mue sont de même nature mais ne sont pas soumis aux marées. Dans tous les cas, la qualité des sites dépend directement de l'absence de dérangement humain (Ridoux, 2007c).

Les habitats du Phoque gris pour la reproduction, la mue et le repos correspondent à des habitats naturels marins et mixtes listés à l'annexe I de la DHFF.

Les habitats marins utilisés par les phoques pour la chasse sont des habitats pélagiques, proches du fond. Les schémas individuels d'utilisation de l'espace peuvent s'étendre à plusieurs sites de chasse distants de centaines de kilomètres.

### **Conclusions**

Une évaluation des habitats de repos, de reproduction et de mue dans chaque site Natura 2000 désigné pour une partie de la population du Phoque gris sera nécessaire au vue de l'importance de ces habitats pour ses besoins écologiques et au vue de la dépendance de ces habitats et des sites désignés. Mais plus que la qualité intrinsèque des habitats eux-mêmes c'est l'absence de dérangements dus aux activités humaines qui est importante. Ces habitats sont listés à l'annexe I de la DHFF.

Par contre, la dépendance entre les habitats d'alimentation et de transit et les sites Natura 2000 désignés pour cette espèce est peu évidente. L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'alimentation et de transit de celle-ci devra donc également se faire à des échelles plus grandes.

Il serait également intéressant d'appréhender cette évaluation à l'échelle d'un réseau de sites transfrontaliers (côtiers et marins) pour tous les habitats essentiels aux besoins de cette espèce.

#### **4.2.7 Le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina* (Linnaeus, 1758))**

##### **Ecologie**

Le Phoque veau-marin a également un mode de vie fortement influencé par l'alternance de l'utilisation des milieux côtiers et marins (Vincent, 2001).

Le Phoque veau-marin se nourrit essentiellement de poissons et son alimentation est plutôt opportuniste (Cahiers d'habitats tome 7, 2004). D'après les travaux de Spitz (2010), son alimentation se compose d'un nombre restreint d'espèces de poissons de grande taille : des espèces démersales (mulets et la plie) et pélagiques (l'orphie).

##### **Distribution en France**

La limite sud de l'aire de reproduction de l'espèce se situe sur les côtes françaises de la Manche. En France, on la retrouve notamment sur les côtes sableuses en mer du Nord et en Manche orientale (Cahiers d'habitats tome 7, 2004).

## **Caractéristiques et fonctions des habitats**

Les principaux habitats côtiers utilisés par le Phoque veau-marin sont des habitats pour le repos, la mue ou la reproduction. Les habitats d'alimentation sont les eaux côtières de quelques mètres à environ 50 mètres de profondeur.

### *Echelle biogéographique*

L'alimentation de cette espèce dépend de proies pélagiques à large répartition et ses zones de chasse peuvent être très étendues.

### *Echelle site et du réseau de sites Natura 2000*

Il y a une dépendance évidente entre l'utilisation des habitats de mue, repos et reproduction par le Phoque veau-marin et les sites Natura 2000 désignés pour une partie de la population de cette espèce, sachant que celle-ci peut utiliser ces habitats hors de la juridiction française. Par contre, cette dépendance est moins évidente pour les habitats d'alimentation.

### *Lien habitats/espèces*

Les habitats de repos comprennent essentiellement des bancs de sables et, dans une moindre mesure, des récifs rocheux soumis aux marées. Les habitats de reproduction et de mue sont de même nature. Là aussi, la qualité des sites dépend directement de l'absence de dérangement humain (Ridoux, 2007d).

Les habitats du Phoque veau-marin pour la reproduction, la mue et le repos correspondent à des habitats naturels marins listés à l'annexe I de la DHFF.

Les habitats marins de chasse sont encore mal compris (Ridoux, 2007d).

## **Conclusions**

Une évaluation des habitats de repos, de reproduction et de mue dans chaque site Natura 2000 désigné pour une partie de la population du Phoque veau-marin sera nécessaire au vue de l'importance de ces habitats pour ses besoins écologiques et au vue de la dépendance de ces habitats et des sites désignés. Mais plus que la qualité intrinsèque des habitats eux-mêmes c'est l'absence de dérangements dus aux activités humaines qui est importante. Ces habitats sont listés à l'annexe I de la DHFF.

Par contre, la dépendance entre les habitats d'alimentation et de transit et les sites Natura 2000 désignés pour cette espèce est peu évidente. L'évaluation de l'état de conservation des habitats d'alimentation et de transit de celle-ci devra donc également se faire à des échelles plus grandes sachant que les habitats de chasse sont encore mal compris.

Il serait également intéressant d'appréhender cette évaluation à l'échelle d'un réseau de sites transfrontaliers (côtiers et marins) pour tous les habitats essentiels aux besoins de cette espèce.

#### **4.3 Comment évaluer l'état de conservation des habitats d'espèces Natura 2000 : quelques éléments de réponse**

L'évaluation de l'état de conservation des habitats des espèces Natura 2000 ne pourra se faire sans le comblement des lacunes de connaissances concernant à la fois :

- la compréhension des habitats essentiels aux espèces (leurs caractéristiques et leurs fonctions) d'une manière globale,
- la dépendance de ces habitats et des sites Natura 2000 pour l'évaluation à l'échelle site et,
- les critères à mesurer dans ces habitats pour les différentes échelles et selon les habitats.

#### **Quelques éléments de réponse pour l'amélioration de la compréhension des habitats essentiels aux espèces**

Pour certaines espèces, les conditions nécessaires pour que l'habitat remplisse son rôle peuvent être mal comprises tant en terme de qualité qu'en terme de surface requise.

Il faut plus de connaissances pour identifier les fonctions essentielles des habitats de ces espèces, pour analyser leur nature et leur variabilité et pour les relier aux traits de vie des espèces. Pour une approche écosystémique, il semble essentiel d'acquérir des connaissances sur le long terme, à une large échelle et avec des analyses multivariées concernant plusieurs facteurs biotiques et abiotiques.

D'après Ridoux (2007c et d), les besoins relatifs aux habitats d'alimentation et de transit, notamment des deux espèces de phoques (Phoque gris et Phoque veau-marin), sont encore trop mal compris à ce jour tant en qualité qu'en surface requises. Dans ces conditions, l'évaluation de l'état de conservation des habitats nécessaires à la survie de ces espèces en France n'est pas possible à ce jour. D'après Ridoux (2007c et d), l'échelle spatiale à prendre en compte pour ces phoques devrait être étendue aux Etats voisins.

Une autre remarque concerne l'Esturgeon européen. Pour Rochard (2007), il ne semble pas que la capacité d'accueil des habitats marins soit responsable de la raréfaction de l'espèce. Le déclin pourrait être lié au fait qu'il ne reste plus qu'une seule population de l'espèce. L'état des habitats, même s'il n'est pas encore au niveau optimal, n'est pas responsable de la situation actuelle de l'espèce. D'après cette remarque, l'évaluation de l'état des habitats de l'esturgeon ne semblerait pas prioritaire. Néanmoins, le peu de connaissance sur les habitats d'alimentation de l'espèce en mer reste un frein à la compréhension de l'importance des habitats d'alimentation pour cette espèce.

## Quelques éléments de réponse pour l'amélioration de la compréhension des critères à mesurer dans ces habitats

Pour l'évaluation à l'échelle site, lorsque l'un des habitats de l'espèce a une dépendance évidente avec un site Natura 2000 et qu'il correspond à un habitat listé à l'annexe I de la DHFF, il peut alors être évalué comme un habitat naturel. Dans ce cas, le guide méthodologique sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels à l'échelle du site Natura 2000 (Lepareur, 2011) peut être utilisé en faisant attention que tous les critères ne seront pas à prendre en compte et donc certains critères associés à la réalisation de la fonction écologique de l'espèce en particulier prendront un caractère plus important. Notamment, la présence de certaines pressions comme le dérangement par exemple, peuvent avoir un impact significatif sur la réalisation de la fonction écologique des deux espèces de phoques et devront faire l'objet d'une attention particulière.

### Le critère « Population »

Bien que cela ne soit pas développé dans cette version 1 de la note, le critère « population » est bien sûr à prendre en compte avec le critère « habitats d'espèce » pour évaluer l'état de conservation globale d'une espèce d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura 2000. Ce critère peut influencer sur le résultat de l'état d'une espèce et donc sur la décision de prendre ou non des mesures à l'échelle du site. Par exemple, des pressions peuvent influencer uniquement sur la taille de la population d'une espèce sans pour autant menacer ses habitats essentiels (ex. des captures accidentelles par la pêche).

L'identification des échelles pour évaluer l'état de conservation d'une espèce peut également être dépendante des zones de concentration de l'espèce. On pourrait donc affiner ces échelles d'évaluation et ne se concentrer pour évaluer l'état de conservation des habitats essentiels aux besoins d'une espèce que dans ces zones de concentration.

### Les programmes d'acquisition de connaissances, vers une amélioration de notre connaissance globale

Les programmes d'acquisition de connaissances, menés dans le cadre de Natura 2000 dans le milieu marin, participent à l'amélioration de notre compréhension sur les différents points identifiés concernant les habitats d'espèces mais également sur les populations de ces espèces. Les autres programmes de recherche ainsi que le programme de surveillance de la DCSMM pourront également combler ces lacunes de connaissances sur le long terme.

Les nouveaux éléments de connaissances issus de ces programmes pourront améliorer notre connaissance globale et ainsi compléter cette note dans sa **version 2**.

## Bibliographie

AAMP, 2012. PACOMM : Programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins en France métropolitaine 2011-2014 – Point d'avancement Avril 2012. Point d'informations AAMP, 16 p.

ANONYME, 2008. Article R414-11 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2008-457 du 15 mai 2008, art. 18, [en ligne]. <http://www.legifrance.gouv.fr>

BEAUDOU D. (rédacteur), 2007. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Aphanius fasciatus* (Aphanius de Corse, code UE 1152) pour les domaines Méditerranée et Méditerranée marin. Rapport interne MNHN.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord. gén.), 2004. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MEDD/MAAPAR/MNHN, Ed. La Documentation française, 353 p. Document téléchargeable sur le site de l'INPN <http://inpn.mnhn.fr>

BENSETTITI F., PUISSAUVE R., LEPAREUR F., TOUROULT J. & MACIEJEWSKI L., 2012. *Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, DHFF art.17, 2007-2012 – Guide méthodologique*. SPN-MNHN, 76p. + annexes.

COMOLET-TIRMAN J., HINDERMEYER X. & SIBLET J-Ph., 2007. *Liste française des espèces d'oiseaux marins susceptibles de justifier la création de zones de protection spéciales*. Rapport MNHN-SPN/MEDD, 11p.

COMOLET-TIRMAN J., SIBLET J.-Ph. & TOUROULT J., 2012. *Evaluation et rapportage au titre de l'article 12 de la Directive Oiseaux – Notes explicatives et lignes directrices pour la période 2008-2012. Novembre 2012*. Rapport SPN 2012-34, Service du Patrimoine Naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 82 pages.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 1992. Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Dernière modification : directive 2006/105/CE du Conseil du 20 novembre 2006 publiée au JO UE du 20.12.2006.

CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE ET PARLEMENT EUROPEEN, 2009. Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. JO UE du 26.1.2010.

EUROPEAN COMMISSION, 2011a. *Assessment, monitoring and reporting under Article 17 of the Habitats Directive - Explanatory Notes & Guidelines*. Final draft. European Commission, DG Environment, 123 p.

EUROPEAN COMMISSION, 2011b. *Assessment and reporting under Article 12 of the Birds Directive /Explanatory Notes & Guidelines for the period 2008-2012*. Final draft. European Commission, DG Environment.

KEITH P. & ALLARDI J. (coord.), 2001. *Atlas des poissons d'eau douce de France*. Patrimoine Naturels, 47 : 387 p.

LAURENT L. (rédacteur), 2007. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Caretta caretta* (Tortue caouanne, code UE 1224\*) pour le domaine Méditerranée marine. Rapport interne MNHN.

LEPAREUR F., 2011. *Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels marins à l'échelle d'un site Natura 2000 – Guide méthodologique - Version 1. Février 2011*. Rapport SPN 2011 / 3, MNHN, Paris, 55 p. Document téléchargeable sur le site du SPN <http://www.mnhn.fr/spn/rapports.html>

MNHN, 2009. *Compte-rendu des conclusions du séminaire biogéographique Atlantique marin du 24-25 mars 2009, Galway (Irlande)*. Compte-rendu MNHN, Paris, 8 p.

MNHN, 2010. *Compte-rendu des conclusions du séminaire biogéographique Méditerranée marine du 15-17 juin 2010, Brindisi (Italie)*. Compte-rendu MNHN, Paris, 6 p.

PELTIER H., 2011. *Cétacés et changements environnementaux : développement et tests d'indicateurs d'état de conservation en vue d'établissement de stratégie de surveillance*. Thèse, Université de La Rochelle, Laboratoire LIENSs, 243 p

RAGEN T. J., 2005. Chapitre 8 : Assessing and managing marine mammal habitat in the United States. In : *Marine mammal research – Conservation beyond crisis*. Reynolds III et al. Ed. The Johns Hopkins University Press. p. 125-134.

RIDOUX V. (rédacteur), 2007a. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Tursiops truncatus* (Grand Dauphin, code UE 1349) pour les domaines Atlantique marine et Méditerranée marine. Rapport interne MNHN.

RIDOUX V. (rédacteur), 2007b. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Phocoena phocoena* (Marsouin commun, code UE 1351) pour le domaine Atlantique marine. Rapport interne MNHN.

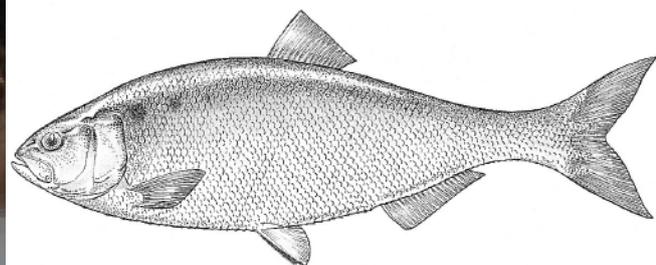
RIDOUX V. (rédacteur), 2007c. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Halichoerus grypus* (Phoque gris, code UE 1364) pour le domaine Atlantique marine. Rapport interne MNHN.

RIDOUX V. (rédacteur), 2007d. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Phoca vitulina* (Phoque veau-marin, code UE 1365) pour le domaine Atlantique marine. Rapport interne MNHN.

ROCHARD E. (rédacteur), 2007. Résultats 2007 du rapportage art.17 de la Directive « Habitats, Faune, Flore » pour l'espèce *Acipenser sturio* (Esturgeon européen, code UE 1101\*) pour le domaine Atlantique marine. Rapport interne MNHN.

SPITZ J., 2010. *Stratégie alimentaire et énergétique de la prédation chez les mammifères marins*. Thèse, Université de La Rochelle, Laboratoire LIENSs, 227 p.

VIINCENT C., 2001. *Bases écologiques de la conservation du phoque gris *Halichoerus grypus* en mer d'Iroise*. Thèse, Université de Bretagne Occidentale, 220 p.



Suite à la phase de désignation des sites Natura 2000 au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et de la Directive « Oiseaux » sur le domaine marin, une phase d'acquisition de connaissances plus fine est en cours pour la gestion des sites. Les résultats de ces travaux aideront à orienter les actions de gestion pour atteindre les objectifs des directives.

Conformément à l'article R. 414-11 du Code de l'environnement, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doit être renseigné dans les documents d'objectifs (Docobs) des sites de façon à pouvoir orienter les prises de décision à l'échelle locale.

La présente note, dans sa version 1, pose les bases de la réflexion en cours sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire avec un focus sur leurs habitats fonctionnels. Cette note précise ainsi ce que l'on entend par état de conservation des espèces et fait état des réflexions et des études en cours, des lacunes et des limites pour le qualifier en développant la réflexion sur l'évaluation de leurs habitats. La question des différentes échelles pour réaliser l'évaluation de leurs habitats y est abordée.

Deux programmes d'acquisition de connaissances pour les poissons amphihalins et les mammifères marins et oiseaux sont en cours et apporteront des éléments nouveaux pour mieux appréhender l'évaluation de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. Ces éléments compléteront cette note dans sa version 2.